DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Demande de subvention - Association SIMPLY STEEL

Délibération N°PLV 25-12-80

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 18 décembre 2025. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

19 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany ***procuration donnée à M Olivier MOUNSAMY***	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
~~Mme ROQUES Yvelise~~ ***procuration donnée à M Olivier MOUNSAMY***	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane ***à partir de 18h10***
~~M. MOUNSAMY Olivier~~ ***procuration donnée à Mme BELLOC Catherine***	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	~~M. LAUJIN Dominique~~	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude ***procuration donnée à M. Anselme GUSTAVE***	~~M. THOMET Olivier~~ ***procuration donnée à M. Dimitri BOUDHOU***
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~	~~M. ARTHEIN Victor~~	Mme INAMO Tania
~~M. EDWIGE Charly~~	~~Mme MALBOROUGT Reinette~~	M. TOLA Michel
~~Mme MEKEL Alexina~~ ***procuration donnée à M. Michel TOLA***	~~M. MARIE-CLAIRE Jacques~~	

5 élus étaient absents excusés :

M. ARTHEIN Victor	Mme INAMO Tania	M. EDWIGE Charly
Mme MALBOROUGT Reinette	M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. LAUJIN Dominique

5 élus étaient représentés :

→ Mme Yvelise ROQUES représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
→ M. Olivier THOMET représenté par M. BOUDHOU-Dimitri
→ Mme Jany SINNAN-RAGAVA représentée par M. MOUNSAMY-Olivier
→ Mme PÉRIANAYAGOM Annie-Claude représentée par M. Anselme GUSTAVE
→ Mme MEKEL Alexina représentée par M. Michel TOLA.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20251229-25-12-80-DE
Date de télétransmission : 13/01/2026
Date de réception préfecture : 13/01/2026

M. Anselme GUSTAVE donne lecture du rapport du Maire et explique que :

L'association KAOUANI EDDY SIMPLY STEEL, créée en 2018 à Port-Louis, a pour objectifs de créer, former, favoriser et promouvoir le steelpan en Guadeloupe et plus précisément dans le Nord Grande-Terre, considéré comme l'un des berceaux du steel band guadeloupéen.

Partant du constat qu'il n'existe pas de structure adaptée, offrant un lieu de formation à la culture musicale et à la pratique du pan, l'association SIMPLY STEEL a souhaité créer la première école dédiée au steelpan en Grande-Terre.

Un autre objectif que l'association SIMPLY STEEL entend poursuivre, est l'intégration sociale des jeunes par l'apprentissage, et à terme, de créer une véritable famille autour du steelpan en Guadeloupe, en rétablissant les liens fraternels qui existaient autrefois avec les steelbands de Capesterre Belle-Eau.
En outre, elle ambitionne de devenir chef de file de l'enseignement et de la pratique du pan en Grande-Terre et ainsi assurer le maillage territorial avec la Basse-Terre.

Par courrier + dossier en date du 15 novembre 2025, l'association KAOUANI Eddy simply steel sollicite une subvention à hauteur de 3 000 euros pour soutenir l'ensemble de ses activités ;

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1612-1, L.1612-20 et L2311-7,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget ;

Considérant qu'une avance de subvention consentie pourra être régularisée dans le Budget Primitif 2026,

Compte-tenu du « règlement d'attribution des subventions en faveur des associations », après vérification de la mise à jour auprès des services communaux des éléments administratifs et réglementaires relatifs aux associations susmentionnées, le Maire propose d'attribuer une subvention de 2 500 € (projet + activités courantes) à l'Association SIMPLY STEEL, présidée par M. KAOUANI Eddy.

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents

DECIDE :

Article unique : D'ACCORDER à l'association SIMPLY STEEL, une subvention d'un montant de deux mille cinq cents euros (2 500 €).

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 29 décembre 2025

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20251229-25-12-80-DE
Date de télétransmission : 13/01/2026
Date de réception préfecture : 13/01/2026